

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Invest - Climate Action Euro - R EUR - Acc Un Compartiment de CPR Invest (SICAV)

Code ISIN : (A) LU1530901229

Cette Société est gérée par CPR Asset Management, une société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

La stratégie d'investissement durable du Compartiment se concentre sur la lutte contre le changement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement en sélectionnant les investissements tels que décrits ci-dessous.

Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la section « Investissement durable » du Prospectus.

Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille.

L'objectif d'investissement est de surperformer les marchés d'actions de la zone euro à long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des actions de la zone euro s'engageant à limiter l'impact du changement climatique, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G – ou, pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.

L'objectif d'investissement vise à être conforme aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) relatifs au défi climatique.

Le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans les actions de sociétés dont le siège social se situe dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen ayant signé un traité fiscal avec la France prévoyant une disposition d'assistance administrative pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous les pays et secteurs, quelle que soit leur capitalisation.

Chaque secteur est analysé et la sélection des actions se fait selon les convictions des gestionnaires de fonds en matière d'investissement.

Le portefeuille final se compose d'entreprises présentant les meilleures perspectives financières et extra-financières.

Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP.

CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées à l'environnement.

Les sociétés composant l'univers d'investissement sont analysées sous l'angle climatique afin de sélectionner les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP.

L'univers d'investissement est composé au minimum de 90 % des sociétés disposant d'une note CDP.

Au minimum 90 % des valeurs en portefeuilles sont notées par CDP et ont une notation ESG.

La Société de gestion intègre une approche durable complémentaire en analysant les entreprises préalablement retenues selon sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- les controverses majeures en matière d'ESG.

En fonction de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données, la Société de gestion peut utiliser des données complémentaires qu'elle jugera pertinentes pour affiner son identification des sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique.

La Société de gestion s'engage à réduire au minimum de 20 % l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne.

Le processus d'investissement mis en œuvre vise à construire un portefeuille conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C, et dont l'empreinte carbone sera plus faible par rapport à l'Indice MSCI EMU Net Return qui est représentatif de son univers d'investissement.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme qui compense l'empreinte carbone résiduelle du compartiment par l'utilisation d'unités de Réduction d'émissions vérifiées (« VER ») qui financent des projets qui réduisent ou évitent les émissions de CO2. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au prospectus.

La politique de réduction de l'empreinte carbone et la politique d'investissement socialement responsable (objectifs, critères, notations) sont davantage détaillées et disponibles sur le site Internet de la Société (« code de transparence ISR » du Compartiment).

L'exposition aux actions du Compartiment sera comprise entre 75 % et 120 % de ses actifs.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

Le Compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

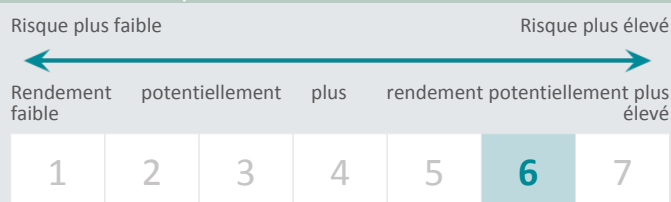
CPR Invest - Climate Action Euro - R EUR - Acc est libellée en EUR.

CPR Invest - Climate Action Euro - R EUR - Acc a un horizon d'investissement recommandé de plus de 5 ans.

CPR Invest - Climate Action Euro - R EUR - Acc capitalise ses bénéfices nets et ses plus-values de capital nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque du Compartiment reflète son thème d'investissement en actions de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur de risque numérique peuvent ne pas être indicatives du futur profil de risque du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et peut changer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques suivants sont des risques importants pour le Compartiment qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre Compartiment. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Profil de risque » du Compartiment dans le prospectus.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,35%* (imposition comprise) de l'actif net moyen
----------------	---

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Les commissions de surperformance

15 % (TTC) par an de la performance du Compartiment au-dessus de celle de l'Actif de référence.

La Période d'observation de la performance, ayant débuté au lancement de l'action, est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur liquidative de décembre 2022.

Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les frais courants affichés sont estimés sur la base du montant total prévisionnel des frais. Il sera actualisé sur la base des frais du prochain exercice financier clôturé. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre.

Ils excluent :

- Les commissions de performance,
- Les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de performance s'applique à chaque date de calcul de la valeur liquidative selon les conditions générales décrites dans le prospectus.

La comparaison entre l'actif net de l'action et l'Actif de référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq ans maximum. La commission de performance représente 15 % de la différence entre l'actif net de l'action (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de référence, si cette différence est positive et si la performance relative de la catégorie d'actions par rapport à l'Actif de référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances observées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle provision de commission de performance.

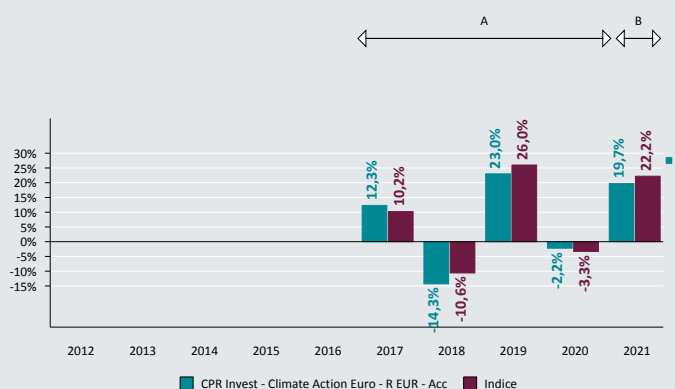
La date anniversaire correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Les commissions de performance sont versées à la Société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commence.

La commission de performance est versée même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Pour plus d'informations sur les frais du Compartiment, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du prospectus, qui est disponible sur www.cpr-am.com ou sur demande auprès de la Société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période, le Compartiment a été géré sur la base d'une politique d'investissement différente de celle actuellement en vigueur.

B : Depuis le début de cette période, le Compartiment applique l'actuelle politique d'investissement.

■ Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

- Le Compartiment a été approuvé le 7 décembre 2016.
- Le Compartiment a été lancé le 22 décembre 2016.
- La Classe d'actions a été lancée le 22 décembre 2016.
- Ce Compartiment n'a pas d'indice de référence.

L'Indice MSCI EMU Net Return Index (dividendes nets réinvestis), libellé en EUR, sert à comparer les performances et, le cas échéant, à calculer la commission de performance.

Modification de la stratégie d'investissement le 10.03.2021. Les performances antérieures à cette date ne reflètent donc pas la stratégie menée ensuite pour ce Compartiment.

- La performance annuelle est calculée sur la base des valeurs liquidatives en EUR, toutes commissions comprises.

Informations pratiques

www.cpr-am.fr

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.
- Les informations concernant le Compartiment (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et/ou d'autres catégories d'actions sont disponibles en anglais et peuvent être obtenues gratuitement et sur simple demande écrite auprès de CPR Asset Management, 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, ou sur le site Internet www.cpr-am.com.
- L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et d'autres classes d'actions qui sont décrits dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.
- Chaque Compartiment correspond à une catégorie distincte d'actifs et de passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont exclusivement destinés à répondre aux droits des investisseurs concernés par ce Compartiment et au droit des créanciers dont les créances sont issues en relation avec la création, la vie ou la liquidation de ce Compartiment.
- Ce document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont élaborés pour l'ensemble de l'OPCVM cité au début de ce document.
- Le Compartiment est éligible au Plan d'épargne en actions (PEA) français. Selon votre situation fiscale personnelle, les plus-values et tout revenu associés à la détention de titres dans le Compartiment peuvent être assujettis à l'impôt. Nous vous recommandons de prendre conseil auprès du distributeur de l'OPCVM pour obtenir plus d'informations concernant ce sujet.
- La valeur liquidative du Compartiment est disponible pour chaque date de calcul auprès de la Société de gestion.
- Le Compartiment n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » tels que définis dans la mention légale du site Internet de la Société de gestion : www.cpr-am.com ou dans le prospectus de l'OPCVM.

Les informations détaillées concernant la politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris de façon non limitative une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, ainsi que l'identité des personnes responsables de l'octroi de la rémunération et des avantages, sont disponibles par le biais du site Internet suivant : www.cpr-am.com, et un exemplaire papier sera mis à disposition à titre gratuit sur simple demande.

La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 avril 2022.